



# Note de présentation brève et synthétique

## Budget primitif 2025

8 avril 2025



# PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRINCIPAL 2025

## Commune d'Ispagnac

---

Le référentiel budgétaire et comptable utilisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 est la nomenclature M57 (appliquée aux collectivités de moins de 3 500 habitants).

La préparation de ce budget a fait l'objet de 1 commission finances auxquelles vous étiez conviés.

Ont été prises en compte et intégrées les observations faites au cours de cette commission.

Mme Mélanie LAURES (DGFIP) a contrôlé le projet de ce budget avant que celui-ci vous soit présenté.

Ce budget primitif prévisionnel vous est proposé, et sera validé, après votre vote, sur la base de ces prévisions en tenant compte de la reprise des résultats antérieurs et de leur affectation en équilibre, suivant les principes budgétaires.

# Résultats du compte Administratif 2024 suivant le tableau ci-dessous

## Propositions de l'affectation de ces résultats :

Fonctionnement	Investissement
<b>Pour mémoire : affectation en investissement en 2024 (1068)</b>	
250 000,00 €	
<b>Résultat de clôture 2024</b>	
+ 221 544,67 €	- 28 463,09 €
<b>Résultat reporté 2025</b>	
+ 567 324,69 €	+ 249 289,48 €
<b>Proposition d'affectation en investissement sur 2025 (1068)</b>	
250 000,00 €	
<b>Proposition d'affectation d'excédent de fonctionnement reporté sur 2025</b>	
317 324,69 €	

## Affectation de résultat 2024 :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	345 780.02 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	169 742.89 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>221 544.67 €</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2024</b>	<b>567 324.69 €</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2024</b>	<b>567 324.69 €</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
À la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	250 000.00 €
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	317 324.69 €
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2024</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Avant de procéder au vote du budget 2025, il convient d'exposer certains éléments nécessaires à la compréhension des comptes :

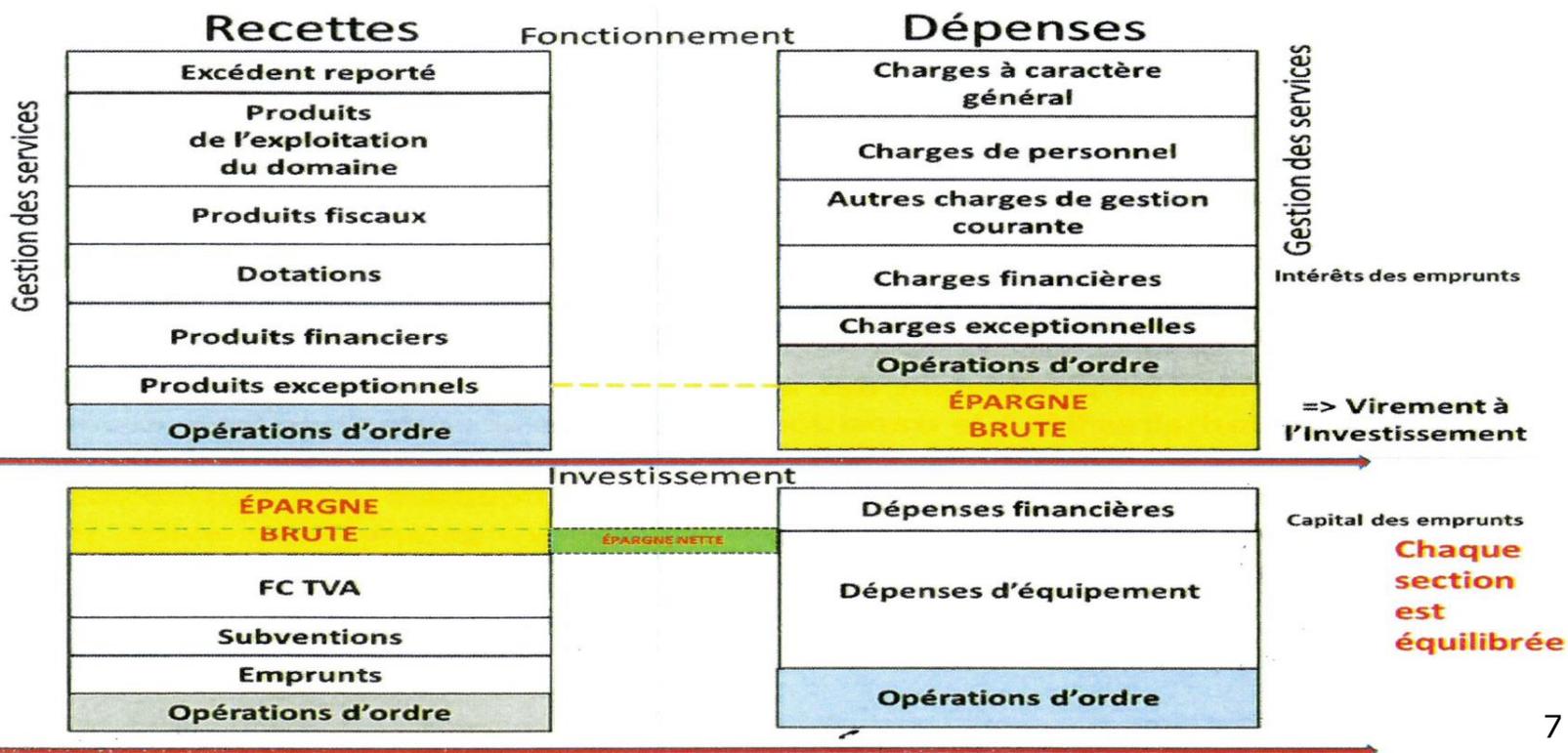
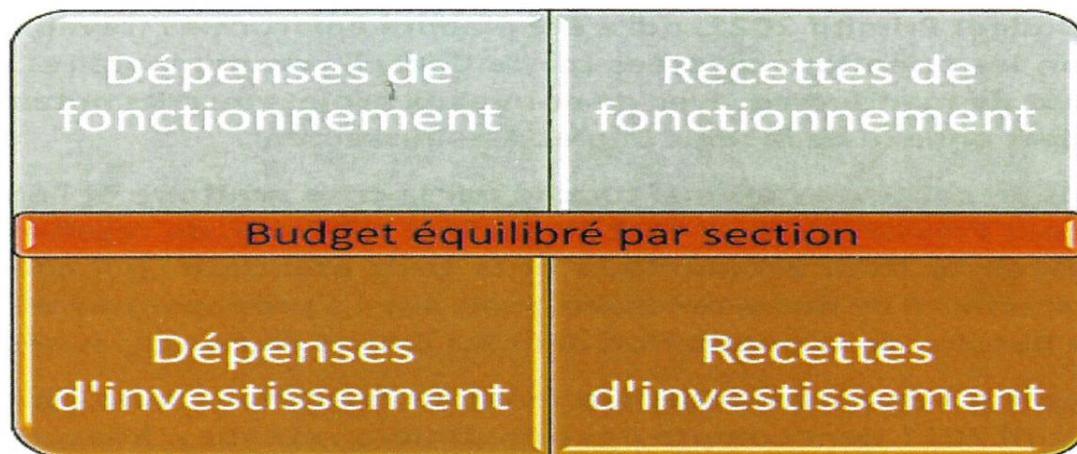
---

- ❑ Le vote du budget primitif se fait par chapitre et non par article.
- ❑ Il doit être équilibré tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement en dépenses et en recettes et doit être voté avant le 15/04/2025.
- ❑ Certaines écritures sont dites « opérations d'ordre » c'est-à-dire qu'elles ne donnent pas lieu à encaissement ou décaissement et sont de simples écritures budgétaires comme les écritures d'amortissement en respectant l'équilibre suivant :  $DI=RF$  et  $RI=DF$ .
- ❑ L'excédent de fonctionnement cumulé doit permettre de couvrir le remboursement de la dette (intérêts et capital) ainsi que les opérations d'investissement qui doivent être autofinancées.
- ❑ Il est également à noter que le budget primitif peut être modifié tout le long de l'année par des décisions modificatives (DM).

# RAPPEL SUR LES PRINCIPES ET LES RÈGLES BUDGÉTAIRES

Fonctionnement :  
écritures régulières,  
nécessaires au  
fonctionnement de la  
collectivité

Investissement :  
écritures liées à l'actif  
et au passif, notion  
patrimoniale



# Vote des taux des taxes locales directes

---

- **Contexte** :

Depuis le 1er janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

En revanche, les propriétaires doivent encore s'acquitter de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires ou pour les logements vacants.

- Les taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat en fonction du bien immobilier et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire obligatoire fixée par la loi de finances.

- L'assemblée délibérante n'a pas souhaité augmenter les taux d'imposition par rapport à ceux de l'année 2024 et a décidé de les reconduire à l'identique pour 2025 :

- Taxe foncière (bâtie) : **39,41%**
- Taxe foncière (non bâtie) : **176,78%**
- Taxe d'habitation : **10,85%** (taux de 2017)

# Présentation générale du budget 2025 (vue d'ensemble)

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		<b>A</b>	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 701 412,46	2 441 726,93
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	690 877,28	701 273,33
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 249 289,48
	=	=	=
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>3 392 289,74</b>	<b>3 392 289,74</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 827 993,69	1 510 669,00
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 317 324,69
	=	=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>1 827 993,69</b>	<b>1 827 993,69</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>5 220 283,43</b>	<b>5 220 283,43</b>

# 1° Dépenses de fonctionnement :

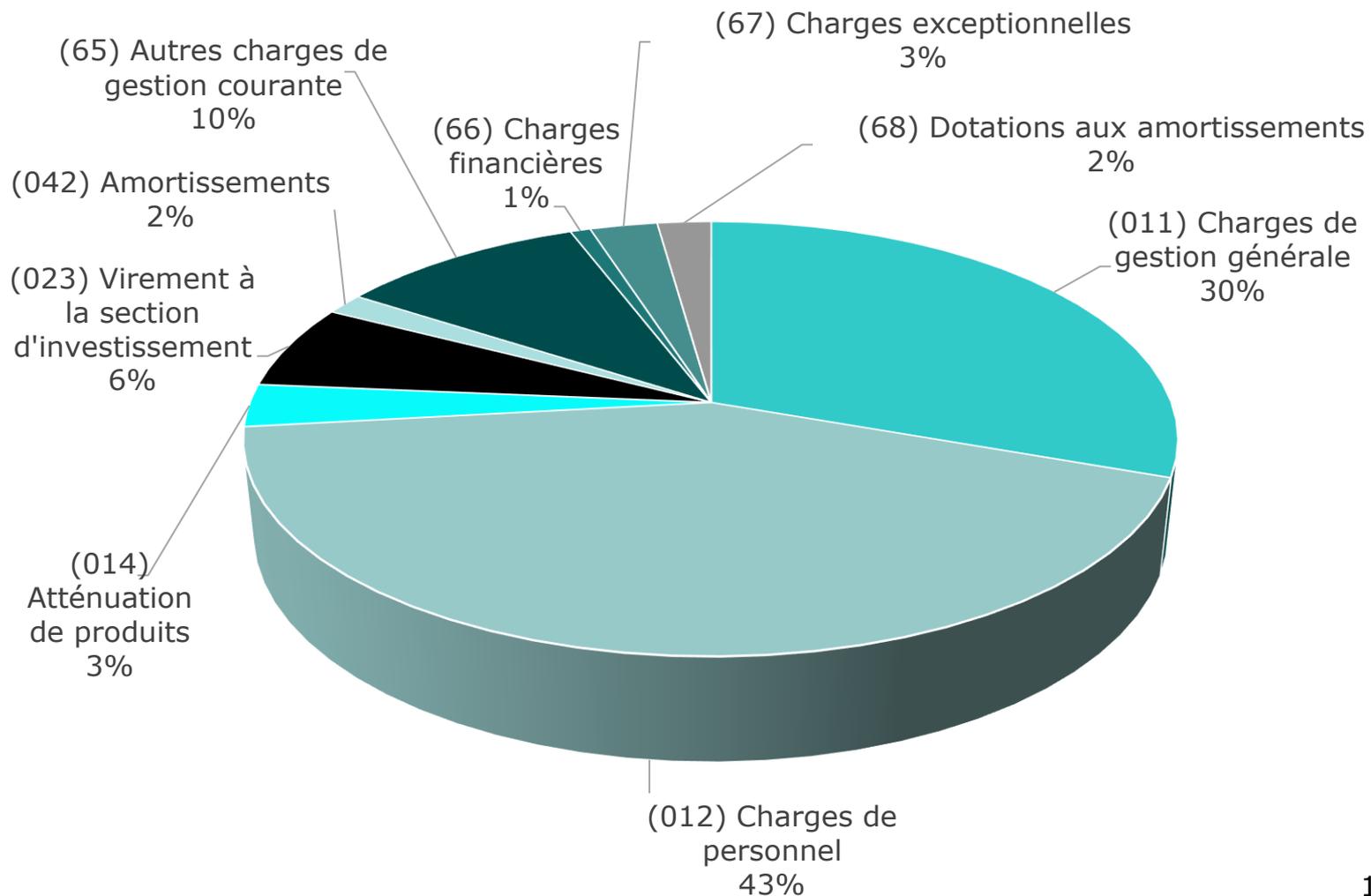
Prévision pour 2025 : 1 827 993,69 €

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

	Réalisé CA N-1	Prévision BP 2025
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
011 - Charges à caractère général	398 579,51 €	556 761,66 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	698 939,04 €	781 374,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	166 895,77 €	183 430,00 €
66 - Charges financières	11 984,56 €	15 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	11 500,00 €	50 000,00 €
68 - Dotations provisions	0,00 €	40 000,00 €
Charges d'atténuation (014)	44 719,62 €	58 000,00 €
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 332 618,50 €</b>	<b>1 684 565,66 €</b>
Virement à la section d'investissement (023)		114 665,47 €
Opération ordre intérieur de la section (042) Amortissements	30 901,50 €	28 762,56 €
<b>DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 363 520,00 €</b>	<b>1 827 993,69 €</b>

# Prévision dépenses fonctionnement :

## 1 827 993,69 € (100%)



## 2° Recettes de fonctionnement :

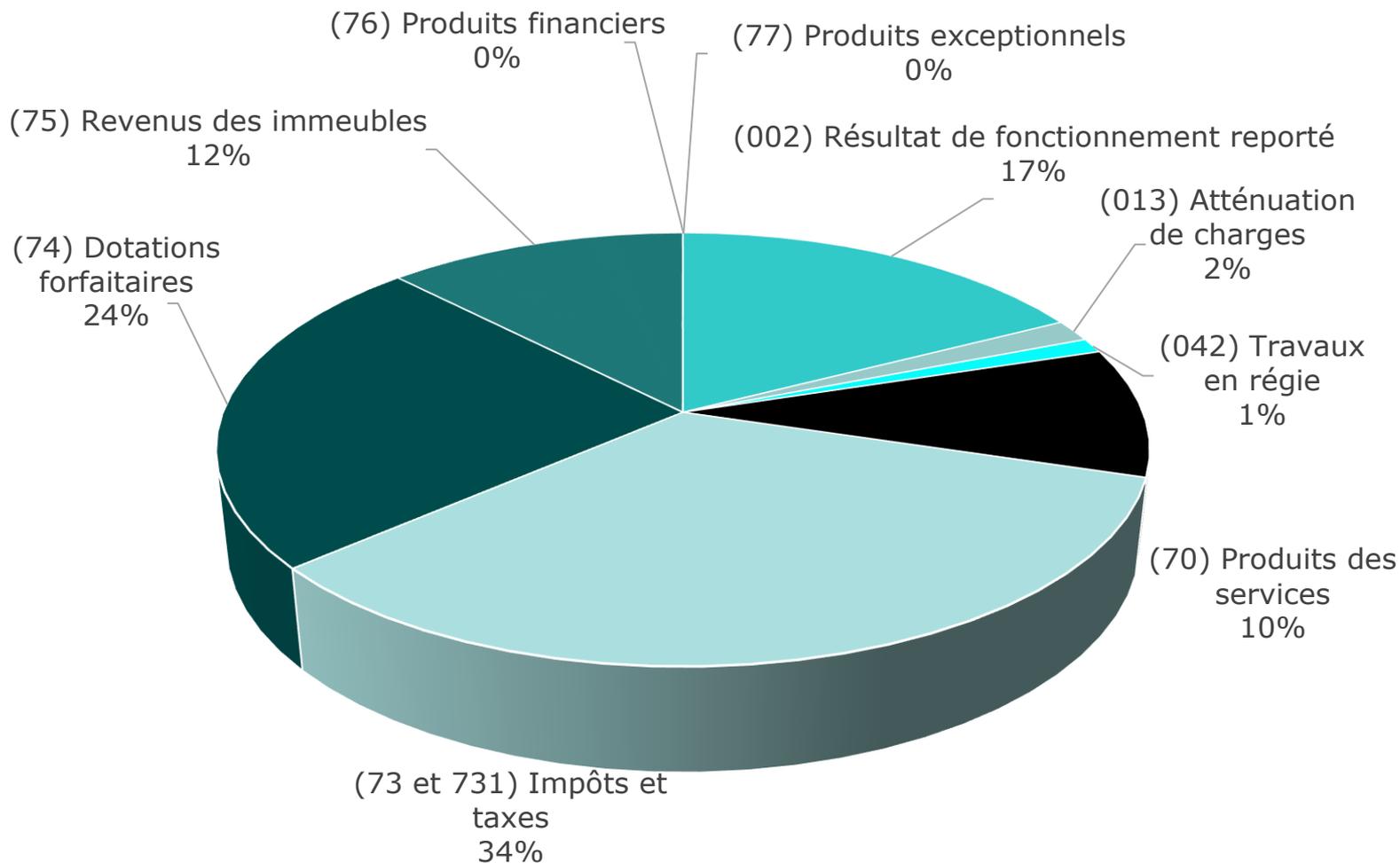
Prévision pour 2025 : 1 827 993,69 €

	Réalisé CA 2024	Prévision BP 2025
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>013 – Atténuation des charges</b> (remboursements salaires)	65 985,80 €	30 000,00 €
<b>70 et 76 – Produits Services</b> (remboursement, scolaire, bois...) / <b>Produits financiers</b> (parts sociales)	177 532,78 €	176 720,00 €
<b>73 et 731 – Impôts et taxes</b> (contributions directes)	625 647,32 €	617 698,00 €
<b>74 – Dotations et participations</b> (DGF...)	472 946,09 €	442 251,00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b> (loyers et charges)	242 066,46 €	224 000,00 €
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	886,22 €	0,00 €
<b>042 - Production immobilisée</b> (travaux en régie)	0,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 585 064,67 €</b>	<b>1 510 669,00 €</b>
<b>RESULTAT REPORTE N-1 (002)</b>	<b>345 780,02 €</b>	<b>317 324,69 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 930 844,69 €</b>	<b>1 827 993,69 €</b>

# Prévision recettes fonctionnement :

## 1 827 993,69 € (100%)

---



# 3° Dépenses d'investissement :

Prévision pour 2025 : 3 392 289,74 €

	Réalisé CA N-1	Prévision BP 2025
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
Opérations d'équipement	569 127,87 €	2 575 412,46 €
Subventions d'équipement	11 052,00 €	16 000,00 €
Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
Remboursement du capital de la dette (1641/165)	91 689,90 €	90 000,00 €
Immobilisations corporelles (travaux en régie) (040)	0,00 €	20 000,00 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>671 869,77 €</b>	<b>2 701 412,46 €</b>
Restes à réaliser (ne sont pas à revoter)	690 877,28 €	690 877,28 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 362 747,05 €</b>	<b>3 392 289,74 €</b>



# 4° Recettes d'investissement :

Prévision pour 2025 : **3 392 289,74 €**

	Réalisé CA N-1	Prévision BP 2025
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
Affectation du résultat de l'exercice précédent (1068)	250 000,00 €	250 000,00 €
Subventions reçues (13)	310 062,28 €	1 437 207,89 €
Immobilisations en cours (23)	0,00 €	0,00 €
FCTVA (10222)	51 145,01 €	25 000,00 €
Taxe d'aménagement (10226)	0,00 €	0,00 €
Emprunts (16)	0,00 €	586 091,01 €
Cautions (165)	1 297,89 €	0,00 €
Amortissements	30 901,50 €	28 762,56 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (SANS REPORT)</b>	<b>643 406,68 €</b>	<b>2 327 061,46 €</b>
Virement à la section d'investissement (023)	169 742,89 €	114 665,47 €
Résultat reporté (pour mémoire)	-	249 289,48 €
<b>RESTES A REALISER</b>	<b>701 273,33 €</b>	<b>701 273,33 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (AVEC REPORT)</b>	<b>1 514 422,90 €</b>	<b>3 392 289,74 €</b>



---

Les opérations d'investissement précédentes seront équilibrées par les 250 000 € transférés de la section de fonctionnement à l'investissement.

Les subventions en attente, lorsqu'on les aura obtenues, viendront diminuer d'autant les emprunts nécessaires à l'équilibre du budget (section investissement), ainsi que le FCTVA récupéré N+1.